



Contrat de saillie 2024

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat définit les conditions relatives à la distribution et utilisation de la semence congelée (paillette) de l'étalon Gin Gt La Templerie.

Toutes ces conditions sont valables jusqu'au 31 décembre 2024.

GIN GT LA

TEMPLERIE

CONDITIONS DE VENTE

- Frais de réservation: 170 €HT(5,5%Tva)
- Frais de transport Eurogen: 100€HT(20%Tva)
- Solde de la saillie: 300€HT(5,5%Tva)

La réservation de la saillie est effective à la réception du présent contrat signé et accompagné d'un virement de la somme 299,35euros (transport +frais de reservation) sur le Rib qui vous a été transmis avec le contrat.

Le solde de saillie par cheque a l'ordre Mlle pheline chloe

- 1chèque 316,50 euros (solde de saillie) encaissable 48h apres naissance du poulain.
-

Après reception de la somme de réservation,le vendeur s'engage à envoyer 2 doses de 4 paillettes chacune au centre d'insémination renseigné par l'acheteur.

A l'encaissement du chèque du solde de saillie,le vendeur s'engage à remettre le certificat de saillie a l'éleveur ce dernier s'engage à effectuer la déclaration de naissance au près de l'IFCE.

En cas d'avortement de la jument ou décès du poulain à la naissance,l'éleveur transmettra un certificat vétérinaire de vacuité précisant la cause du décès ou avortement.

A la réception de ce certificat le chèque de solde de saillie sera retourné à l'acheteur.

ApprouvéWelsh

Vendeur

Elevage du Terguer

2 rue de la Canterie

44220 coueron

0608945838

ecurie.gtequitaion@gmail.com

Acheteur

Personne physique/moral:

Adresse

[Datefrom–Dateto]

